

tion intéresse, que l'archevêque actuel de Québec—qui est votre archevêque, mon cher M. Bruyère, — n'avait pas perdu sa bonne opinion de moi jusqu'à l'année même où j'abandonnai l'église de Rome, en 1856. Je publie aussi une autre de ses lettres à une dame qui venait du Canada pour prendre la charge de mon école de filles. Dans cette lettre il dit "qu'il m'envoie un calice pour dire la messe, et d'autres ornements sacrés pour mes chapelles."

Mais, peut-être me demanderez-vous : "N'avez-vous pas été interdit en 1851 par l'évêque de Montréal, quelques jours avant de laisser le Canada pour les États-Unis?"

Je vous répondrai : oui, Monsieur ; l'évêque de Montréal prétendit m'avoir suspendu alors. Mais je vous laisserai à juger si ce fait n'est pas un des plus glorieux de ma vie, et celui pour lequel je dois bénir Dieu éternellement, parce que mon intégrité n'a jamais été plus clairement mise en évidence que dans cette occasion.

Ce prétendu interdit, qui, par lui-même, était une nullité par son manque de forme, de justice et de fondements, fut tenu secret par l'évêque et pour de bonnes raisons, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis. Par ses actes subséquents, l'évêque me donna les preuves évidentes qu'il regrettait son erreur, et qu'il essayait de la réparer, et de me la faire oublier. Mais peu de temps après que j'eus quitté l'église de Rome, à ma grande surprise, l'évêque de Montréal publia qu'il m'avait interdit et qu'il m'invitait à dire les raisons de mon interdit.

C'était la meilleure occasion que la Providence de Dieu m'offrait de prouver mon innocence et l'incroyable excès de folie et de tyrannie de cet évêque de Rome. J'acceptai le défi sans délai, et je publiai, dans la presse-canadienne française de Montréal, la lettre suivante, qui confondit à jamais le pauvre évêque. Il n'a jamais été capable de répondre, bien qu'il fût si important pour son honneur, et pour les intérêts de son église de le faire.

---

A MONSIEUR BOURGET,

STE.-ANNE, KANKAKEE, ILL., le 18 avril 1857.

Monseigneur,

" Dans votre lettre du 19 mars, vous assurez le public que vous m'avez interdit quelques jours avant mon départ du Canada pour les États-Unis ; et vous m'invitez à donner les raisons de cette sentence. Je vais vous satisfaire. Le 28 septembre 1851, je trouvai une lettre sur ma table venant de vous, et me disant que vous m'aviez suspendu de mes fonctions ecclésiastiques, à cause d'un grand crime que j'aurais commis et dont j'étais accusé. Mais ni le nom de mon accusateur, ni la nature du crime n'étaient indiqués. J'allai immédiatement vous voir et je protestai de